

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Steinfels 673

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Steinfels 673
Code du produit	10227.0053.061/102079
UFI	14SN-QQWK-JG9P-D72J

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
---	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date d'émission	25.09.2020
Version	2 (Version précédente: 1 GHS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1A, H314
Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501: Eliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets spéciaux agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Natriumbenzolsulfonat
Fettalkoholethoxylate
Acide sulfurique

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Natriumbenzolsulfonat	10% - 15%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 68411-30-3
Trideceth-12	10% - 15%	Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 24938-91-8
Acide sulfurique	5% - 10%	Skin Corr. 1A H314 [CSk1A: C ≥ 15 % CSk2: 5 % ≤ C < 15 % CEy2: 5 % ≤ C < 15 %]	No.-CAS: 7664-93-9 No.-CE: 231-639-5 No.-Index: 016-020-00-8
Sodium Cumenesulfonate	5% - 10%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 28348-53-0 No.-CE: 248-983-7
Fettalkoholethoxylat	1% - 2,5%	Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400	No.-CAS: 68439-50-9
Phosphorsäureester	1% - 2,5%	Eye Dam. 1 H318, Met. Corr. 1 H290	No.-CAS: 84962-20-9 No.-CE: 212-379-1
Dodecylbenzene Sulfonic Acid	1% - 2,5%	Skin Corr. 1C H314, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 85536-14-7 No.-CE: 287-494-3
Oxalic acid	1% - 2,5%	Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 144-62-7 No.-CE: 205-634-3 No.-Index: 607-006-00-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Le secouriste doit se protéger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	N'importe lequel.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection intégrale contre les agents chimiques.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Conseils pour les secouristes	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Revêtement du sol résistant aux acides. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne jamais mélanger les concentrés directement. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du gel. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Ne pas entreposer avec alcali

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

0.1 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Carcinogens

Category C1A carcinogen (carcinogenic with threshold value)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)

0.2 mg/m³ STEL [KZW] (inhalable dust)

EU - Occupational Exposure (2009/161/EU) - Third List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs

0.05 mg/m³ TWA (taking into account potential limitations and interferences which take place in the presence of other Sulphur compounds, mist (thoracic fraction))

Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)

0.2 mg/m³ STEL [KZW] (inhalable fraction)

Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)

0.1 mg/m³ TWA [TMW] (corresponds to 0.05 mg/m³ Thoracic, inhalable fraction)

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)

0.1 mg/m³ TWA MAK

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)

0.1 mg/m³ Peak (inhalable fraction)

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Carcinogens

Category 4 (no significant contribution to human cancer)

Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy

no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to

Germany - TRGS 900 -

0.1 mg/m³ TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus)

Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	can be excluded when AGW and BGW values are observed, inhalable fraction, exposure factor 1)
Oxalic acid (CAS 144-62-7)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	1 mg/m ³ TWA [MAK] (inhalable dust)
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	1 mg/m ³ TWA
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	1 mg/m ³ TWA [TMW] (inhalable fraction)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	1 mg/m ³ TWA AGW (inhalable fraction, exposure factor 1)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)
 Matériel: caoutchouc butyle
 épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm
 Temps de pénétration: 480 minutes
 Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)
 Matériel: caoutchouc nitrile
 épaisseur minimum: 0.2mm
 Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	0,1
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1,114
Hydrosolubilité:	complètement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Eau de Javel et autres composés chlorés
10.4. Conditions à éviter	Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Natriumbenzolsulfonat (CAS 68411-30-3) Oral LD50 Rat = 404 mg/kg (NLM_CIP) Acide sulfurique (CAS 7664-93-9) Inhalation LC50 Rat = 0.375 mg/L 4 h(OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 2140 mg/kg (JAPAN_GHS) Sodium Cumenesulfonate (CAS 28348-53-0) Oral LD50 Rat > 7000 mg/kg (NLM_CIP) Phosphorsäureester (CAS 84962-20-9) Oral LD50 Rat = 3575 mg/kg (NICNAS) Dodecylbenzene Sulfonic Acid (CAS 85536-14-7) Oral LD50 Rat = 1219 mg/kg (IUCLID) Oxalic acid (CAS 144-62-7) Dermal LD50 Rat = 20000 mg/kg (JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 375 mg/kg (JAPAN_GHS)
Corrosion/irritation cutanée	Corrosif.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Corrosif.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

Natriumbenzolsulfonat (CAS 68411-30-3)	
Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data	LC50 14 Days Eisenia foetida >1000 mg/kg [soil dry weight] (IUCLID)
Ecotoxicity - Earthworm - No Observable Effect Concentration (NOEC) Data	NOEC 14 Days Eisenia foetida 250 mg/kg [soil dry weight] (IUCLID)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio 5.1 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Brachydanio rerio 0.6 - 1.9 mg/L [semi-static] (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus 2.2 mg/L [static] (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas 0.7 mg/L [static] (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas 3.4 mg/L (IUCLID) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 3.8 - 6.6 mg/L [static] (EPA) EC50 48 h Daphnia magna 0.63 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 96 h Desmodesmus subspicatus 9 mg/L (IUCLID) EC50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 11 mg/L (IUCLID) EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 4.29 - 12.5 mg/L (IUCLID)
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio >500 mg/L [static] (IUCLID)
Sodium Cumenesulfonate (CAS 28348-53-0)	
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)
Dodecylbenzene Sulfonic Acid (CAS 85536-14-7)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Cyprinus carpio 5.6 mg/L [flow-through] (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 5.2 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 36 mg/L (IUCLID)
Oxalic acid (CAS 144-62-7)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	The ingredient has not been tested.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 125 - 150 mg/L [Static] (EPA)

12.2. Persistence et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux. Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 3264. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide sulfurique). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 8. Code de classement C1. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
IMDG	UN 3264. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Sulphuric acid). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 8. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Non..
IATA	UN 3264. Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Sulphuric acid). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 8. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).

Navigation fluviale ADN

UN 3264.
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide sulfurique).
Classe 8.
Groupe d'emballage III.
Étiquettes ADN 8.
Code de classement C1.
Quantité limitée 5 L.
Quantité exceptée E1.
Aucun(e).

Autres Informations

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires**

Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
>=15%; <30%: agents de surface anioniques
>=5%; <15%: agents de surface non ioniques
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
VOC (CH) = 0.05400000

Natriumbenzolsulfonat (CAS 68411-30-3)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS Reg. no. 449, hazard class 2 - obviously hazardous to water

Trideceth-12 (CAS 24938-91-8)

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS Reg. no. 670, hazard class 2 - obviously hazardous to water

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

EU - Narcotics (273/2004) - Drug Precursors - Annex I - Scheduled Substances Category 3 Substance ([2807 00 10])

EU - Narcotics (2015/1011) - Implementing Export Requirements - Annual Maximum Export Quantities for Exemption 100 kg

EU - Narcotics (111/2005) - Implementing Export Requirements - Scheduled Substances Category 3 Substance ([2807 00 10])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([231-639-5])

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS Reg. no. 182, hazard class 1 - slightly hazardous to water (footnote 1)

UN (United Nations) - Convention on Illicit Traffic in Narcotics & Psychotropics - Table II Substances Present

Sodium Cumenesulfonate (CAS 28348-53-0)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS Reg. no. 1366, hazard class 1 - slightly hazardous to water

Fettalkoholethoxylat (CAS 68439-50-9)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC) NLP No. 500-213-3 (>1<2.5 mol ethoxylated units)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS Reg. no. 670, hazard class 2 - obviously hazardous to water

Phosphorsäureester (CAS 84962-20-9)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Dodecylbenzene Sulfonic Acid (CAS 85536-14-7)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS Reg. no. 2378, hazard class 2 - obviously hazardous to water

Oxalic acid (CAS 144-62-7)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings For professional use only.

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use Hair products

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration 5 % MAC

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements Professional use

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([205-634-3])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS Reg. no. 166, hazard class 1 - slightly hazardous to water

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Révision**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,15.

Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	<p>H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.